ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Déclaration de revenus pour les bénéficiaires du Programme de soutien du revenu

Date de début : 11 février 2019
Date de fin : 30 avril 2019
Ensemble du Nunavut **60 s**

Si vous bénéficiez du Programme de soutien du revenu, vous devez remplir votre déclaration de revenus pour recevoir les aides auxquelles vous avez droit, comme l’Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti, le Supplément de revenu pour les personnes âgées et le crédit pour la taxe sur les produits et services.

Ces aides vous seront refusées si vous omettez de remplir votre déclaration de revenus 2018 sans raison valable.

Pour que votre admissibilité puisse être établie ou renouvelée, il vous faut :

1. soumettre votre déclaration de revenus d’ici le 30 avril 2019;
2. en remettre une copie (*chef du ménage et sa conjointe ou son conjoint*) à l’agent préposé au soutien du revenu lors de votre prochain rendez-vous;
3. déclarer tout remboursement d’impôt sur le revenu reçu.
- Un remboursement d’impôt sur le revenu est considéré comme un revenu ne provenant pas du travail.
- Par exemple, si vous recevez un remboursement d’impôt sur le revenu en mars 2019, il figurera dans votre avis de cotisation d’avril en tant que revenu ne provenant pas du travail.

Présentez-vous à vos rendez-vous mensuels, même si vous avez reçu un remboursement d’impôt; une absence pourrait vous faire perdre votre admissibilité aux aides du Programme.

Communiquez avec votre agent préposé au soutien du revenu si vous avez des questions sur la déclaration de revenus.

###

Renseignements aux médias :

Tracy Wood
Spécialiste des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5207
TWood@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Iinuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhaqtaghat ittut inuktitut, Qablunaatitut, inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications